

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 728 Rect.

présenté par
M. Rolland, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 26

I. – À l'alinéa 94, substituer aux mots :

« de l'organisation »,

les mots :

« d'organisation ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 99, 104 et 105.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.